



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la Commission de Gestion

Année 2023

Composition de la Commission de Gestion

- Philippe Dieffenbacher, président
- Olivier Badan
- Bernard Nicolet
- Christophe Patarin
- Natacha Ruffet

Introduction

Rôle et missions de la Commission de Gestion

Selon l'art 38 du règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion examine en particulier, pour l'année écoulée :

- a. La gestion
- b. L'exécution des décisions prises par le conseil au cours de l'année sous revue
- c. La suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenues dans le rapport de gestion précédent
- d. L'inspection des domaines publics, des bâtiments de la commune, des archives et des différents services communaux.

La Commission de Gestion prend en outre position sur le rapport de gestion annuel de la Municipalité.

Organisation / activités de la Commission de Gestion

Thèmes /sujets traités

Comme chaque année la Commission a défini son programme en fonction des domaines ayant fait l'objet de discussions au Conseil communal, de l'importance des dossiers ou encore des risques. Pour l'année 2023, les thèmes suivants sont abordés dans le présent rapport :

- Le rapport de Gestion de la Municipalité 2023
- L'état des préavis 2023 et précédents non encore bouclés
- Le CSI Le Bix
- La gestion des déchets
- L'informatique communale
- La gestion des bâtiments communaux
- Le suivi des recommandations précédentes

Activités de la Commission de Gestion

Dans le cadre de sa mission, les membres de la Commission de Gestion se sont réunis 9 fois entre le mois de février et le mois de juin 2024.

De plus, les membres de la Commission de Gestion se sont rendus dans les déchetteries de Prangins-Duillier et de Bassins et ont pu échanger avec leurs responsables. Cette démarche avait pour objectif de comprendre les problèmes rencontrés par d'autres communes et surtout pour les solutions apportées par ces dernières.

La Commission de Gestion a rencontré la Municipalité, le Secrétaire municipal et la Boursière communale le 22 mai 2023.

1. Le rapport de gestion de la Municipalité 2023

De manière globale, la Commission relève la qualité du rapport de la Municipalité qui aborde de manière objective et transparente les différentes activités de l'année. Comme chaque année, ce rapport contient nombre de données chiffrées permettant à chacun de se faire une idée des activités de la commune et de son administration.

La Commission a également fait quelques constats dans les différents chapitres du rapport.

Administration communale Ressources humaines

Dans les discussions avec la Municipalité, la Commission de Gestion a pris acte de l'augmentation et de la complexification des tâches communales. Ceci se répercute clairement sur la charge de travail de la Municipalité et de l'administration. La Municipalité a exprimé son inquiétude sur les besoins en personnel de la commune.

Dans le détail des chiffres, il apparaît que la forte augmentation du nombre de collaborateurs concerne essentiellement le jardin d'enfants et la cantine.

La Municipalité relève également la difficulté qu'elle rencontre pour le recrutement de nouveaux collaborateurs. Malgré les améliorations apportées aux conditions des collaborateurs (préavis 02/2023 – règlement du personnel), les prétentions des candidats sont parfois au-dessus des moyens financiers de la commune. Ceci explique que plusieurs postes sont toujours ouverts.

La Commission de Gestion a conscience de cette situation et recommande à la Municipalité d'informer le Conseil en temps opportun des besoins futurs. Une évaluation des services offerts à la population en rapport avec les charges y relatives est recommandée.

Finance

La Commission de Gestion ne se prononce pas formellement sur la question des finances de la commune. Elle relève toutefois que la situation financière reste saine.

Des discussions avec la Municipalité, il ressort que celle-ci est très attentive aux dépenses et agit plutôt de manière économe. Aux yeux de la Commission, il serait opportun que le

rapport de la Municipalité fasse également ressortir les mesures d'économie réalisées durant l'exercice.

Domaine et bâtiments

A l'exemple de ce qui s'est produit au Chalet du Mont-Roux, la Commission regrette les problèmes et dégâts dus probablement à un manque de suivi des travaux sur les bâtiments de la Commune.

La Municipalité s'est voulue rassurante. Le problème a été identifié et les mesures ont été prises pour éviter les mêmes problèmes à l'avenir. En référence au problème de recrutement, elle précise que la surveillance des travaux nécessite des compétences propres.

Au chapitre du service des eaux, au vu de l'importance du sujet de l'approvisionnement en eau potable durant la période estivale, la Commission de Gestion regrette l'absence d'information prospective, comme par exemple les discussions en cours pour une amenée d'eau permanente depuis les sources de la commune de Bassins.

Concernant ce point précis, la Municipalité a indiqué que les discussions sont toujours en cours avec Bassins et également avec St-Cergue. Dès que les discussions se concrétiseront, le Conseil communal en sera informé.

Les autres sujets spécifiques aux bâtiments sont traités plus avant.

2. L'état des préavis 2023 et précédents non encore bouclés

Vous trouverez ci-après le tableau de l'état des préavis communaux au 31.12.2023.

- Préavis 07/21 : Ancienne poste 8 (Vieux collège du Muids)
Pour l'heure seuls les plans du bâtiment ont été établis
La suite de l'étude est en suspens en raison d'un manque de ressources disponibles.
La Municipalité espère qu'avec le recrutement du nouveau responsable des bâtiments, il sera possible de terminer l'étude et pouvoir revenir devant le Conseil avec un projet.

Les autres préavis n'appellent pas de commentaire particulier.

SITUATION DES PREAVIS

AU 31.12.2023

Préavis no	Description	Credit accordé / demandé	Montant dépensé	Subvention / Part tiers	Dépassement + / Non utilisé -	Etat	Commentaires
10/18	Construction établissement scolaire intercommunal - CSI Le Bix	29'000'000.00	1'089'358.01		En cours	En cours_	En attente début travaux
13/18	Construction du puits de captage des Coteaux	623'100.00	568'236.22		En cours	En cours_	Fin des travaux été 2024, manque clôture et coûts enquête zone de protection SI-3, attente subvention ECA
15/18	Collecteurs Rte Bassins - Chemin de la Grange	99'900.00	48'536.18		En cours	En cours_	Fin des travaux automne 2023, attente coûts servitudes et subvention ECA
15/18	Remplacement conduite Rte Bassins - Chemin de la Grange	309'900.00	209'455.80		En cours	En cours_	
	Total préavis 15/18	409'800.00	257'991.98				
	TOTAL 2018	31'596'400.00	3'466'582.15	362'400.30			
02/19	Réfection route des Montagnes jusqu'au croisement du Vermelleilley	139'000.00	47'495.70		En cours	En cours_	Demande des subventions en cours (PDRA)
13/19	CSI Le BIX - Aménagement d'une présélection sur la route cantonale	330'000.00	58'996.10		En cours	En cours_	Travaux coordonnés avec la construction du CSI Le Bix
	TOTAL 2019	1'739'105.35	1'506'461.79	191'430.80			
08/20	Collecteur - Chemin de la Prise/Bossons Audry	2'300'000.00	2'202'176.18		En cours	En cours_	Travaux terminés automne 2023, attente coûts servitudes, subvention ECA
08/20	ESP - Chemin de la Prise/Bossons Audry	508'000.00	512'241.26		En cours	En cours_	
17/20	Chalet Le Croue - Réfection de la toiture	2'808'000.00	2'714'417.44		En cours	En cours_	Fin des travaux été 2024, attente solde subvention AF
	TOTAL 2020	4'014'000.00	3'402'999.73	68'000.00			
03/21	Prospection nappe de la Cézille	192'000.00	0.00		En cours	En cours_	Travaux gérés par Eaudici, en cours de levée d'oppositions
07/21	Ancienne Poste : Etude rénovation du bâtiment	80'000.00	23'659.00		En cours	En cours_	Finalisation étude courant 2024
	TOTAL 2021	1'199'810.00	766'966.55	0.00			
04/23	CCS : Achats pavillons scolaires	368'500.00	389'142.20		20'642.20	Terminé_2023_	Dépassement dû aux exigences de sécurités de l'escalier, plus divers problèmes d'insonorisation, non prévus au projet
05/23	Station du Montant : Rénovation et optimisation des installations	184'470.00			En cours	En cours_	Travaux gérés par Eaudici, fin des travaux et mise en service juin 2024
05/23	Station du Montant : Rénovation et optimisation des installations	293'530.00			En cours	En cours_	
	Total préavis 05/23	478'000.00	0.00				
07/23	Collecteur EU/EC Chemin des Grands-Champs	720'000.00			En cours	En cours_	Fin des travaux automne 2024
10/23	Amélioration structurelle des alpages communaux	1'450'000.00			En cours	En cours_	Travaux planifiés sur 5 ans
13/23	Mise en conformité du réservoir des Sendys et sécurisation des captages	192'000.00	56'506.63		En cours	En cours_	Finalisation des travaux courant 2024
14/23-02/24	Remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal	1'044'000.00			En cours	En cours_	Finalisation des travaux automne 2024
15/23	Création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre - Rue du Village	94'000.00	2'584.80		En cours	En cours_	Finalisation des travaux automne 2024
20/23	Renouvellement des infrastructures informatiques	79'000.00			En cours	En cours_	Remplacement du serveur prévu été 2024
	TOTAL 2023	3'579'000.00	59'091.43	0.00			
	<i>Pour mémoire</i>						
00/00	Réfection chemin des Pins - 1ère partie	N/A	17'038.75		A venir	A venir_	
00/00	EU - Quartier Clyettes	N/A	22'757.83		A venir	A venir_	
00/00	ESP - Quartier Clyettes	N/A	4'178.28		A venir	A venir_	
00/00	Etude construction hangar déchetterie	N/A	3'703.70		A venir	A venir_	Réflexion globale sur le site
00/00	Chalet Le Vermelleilley - Assainissement	N/A	8'744.00		A venir	A venir_	Lié au PDRA
00/00	Réaménagement du ruisseau La Joy - Zone inondable	N/A	4'367.70		A venir	A venir_	

Ndr: En cours peut signifier que les travaux sont éventuellement terminés, toutefois les factures ne sont pas toutes reçues et comptabilisées (par exemple: la procédure d'inscription des servitudes de passage de canalisation ou autres peuvent prendre plusieurs années après la fin des travaux)

3. Le CSI Le Bix

La Commission s'est intéressée à la gouvernance de ce chantier extraordinaire essentiellement sous l'angle des risques et des mesures de réduction desdits risques.

Point de situation

Les travaux préparatoires ont débuté en septembre 2023 avec la réalisation des sondages archéologiques demandés par les services de l'État de Vaud. Cette première étape a mis en évidence fin novembre des vestiges datant de la fin de l'âge de Bronze. Cette découverte étant exceptionnelle par sa situation (altimétrie), une campagne de fouille a été imposée par le service d'archéologie cantonal. L'appel d'offres obligatoire a pris 3 mois. Les fouilles ont débuté début avril et se poursuivront jusqu'à la mi-juin.

Les travaux préparatoires débuteront début juin en parallèle à la fin des fouilles archéologiques et les travaux spéciaux débuteront quant à eux dans le courant du mois de juillet et se prolongeront jusqu'en janvier-février 2025. Les conditions météorologiques et les caractéristiques du sol en place peuvent altérer la vitesse de réalisation. L'ouverture de la nouvelle école était prévue pour la rentrée 2026. Le décalage de 9 mois induit par les fouilles archéologiques ne permet plus d'assurer une mise en service du bâtiment à cette date. L'ensemble des mandataires travaille à l'optimisation des délais de réalisation. En fin d'année, il sera possible d'avoir une vision plus précise du planning.

Gestion du chantier

La Municipalité suit ce projet collégalement, même si le Municipal en charge est Philippe Esseiva. De ce fait, tous les points nécessitant une décision sont présentés lors de la séance de Municipalité. Un point de situation est présenté à la Municipalité chaque semaine. L'organisation est décrite dans le manuel de gouvernance du projet qui en phase de finalisation. Une partie du personnel communal sera également affecté à ce projet et ce coût sera imputé au projet.

La responsabilité de l'élaboration du devis général fait partie des tâches du mandataire principal et auteur du projet, Bonnard & Woeffray Architectes (BW). Pour le pilotage du projet, la Municipalité sera soutenue par un AMO/BAMO spécialiste de la construction. Sa tâche sera de soutenir et conseiller la Municipalité pour le suivi de ce projet.

Le rôle du Maître de l'Ouvrage est assuré par la Commune d'Arzier-Le Muids. Il se doit d'assurer les risques inhérents à toute construction dont le plus important est probablement la responsabilité envers les tiers. Afin de les limiter, la Municipalité a souscrit une assurance auprès de la Baloise Assurances couvrant les éléments suivants :

- Travaux de construction pour un montant de CHF 38'000'000.-
- Responsabilité civile du Maître d'ouvrage pour un montant de CHF 10'000'000.-

Aspects financiers

La planification financière globale est en cours d'élaboration par BW. Elle permettra à la boursière de planifier les différentes phases d'emprunts nécessaires au financement des travaux et des mandataires.

Conclusions

La Commission de Gestion est pleinement rassurée par les explications reçues concernant la gestion du projet de construction du nouveau collège du Bix. Elle relève que la Municipalité est parfaitement consciente des risques du projet et qu'elle s'est organisée en conséquence. L'organisation idoine mise en place semble adéquate et de nature à maîtriser les risques

La Commission de Gestion encourage la Municipalité à continuer d'informer régulièrement le Conseil de l'avancement du projet et des éventuelles difficultés rencontrées.

4. La gestion des déchets

La question de la gestion des déchets est un sujet récurrent dans la commune. C'est évidemment un sujet qui concerne tous les habitants de la commune et sur lequel il est difficile d'obtenir un consensus. Ceci explique probablement la difficulté de faire avancer ce dossier, tout comme les changements intervenus en 2023 au sein de la Municipalité.

La Municipalité a la difficile tâche de trouver l'équilibre entre un service de récupération et d'élimination des déchets efficace et le maintien d'une taxe sur les déchets raisonnable pour les administrés. Comme indiqué précédemment, la Commission de Gestion s'est intéressée aux pratiques en place ailleurs en rendant visite à deux déchetteries. Le choix de la Commission s'est orienté, d'une part, vers une installation modèle récente, celle de Prangins-Duillier, desservant un bassin de population légèrement plus important que le nôtre, et, d'autre part, vers Bassins, une commune ayant opté pour la solution de la taxe au poids, avec pour corollaire la nécessité de devoir donner accès en « libre service » à leur déchetterie.

A l'issue des visites, la Commission constate que l'organisation de notre déchetterie est comparable aux autres sites visités et que dans l'ensemble elle fonctionne tout aussi bien.

Il convient de relever que les filières d'élimination et de recyclage sont pour la majorité, gérées par la SADEC SA. La Commune n'est libre que du choix des transporteurs. La commune d'Arzier travaille depuis de nombreuses années avec les mêmes entreprises de transport. Elle reste cependant également autonome dans l'organisation de la récolte des déchets, dans l'organisation de sa déchetterie et dans la manière d'informer les utilisateurs.

Selon les informations reçues de la Municipalité, la déchetterie est conforme aux normes de sécurité en vigueur. Ceci comprend également les mesures anti-pollution et de défense incendie.

Plusieurs pistes d'amélioration méritent malgré tout une réflexion dans le cadre d'une analyse globale de la gestion des déchets.

- Le nombre de trajet effectués par les transporteurs mandatés par la commune ont augmenté ces dernières années. Or il apparaît que dans les communes pratiquant le compactage des déchets admis en déchetterie (bois, ferrailles, autres déchets

encombrants, ...), les poids transportés par trajet peuvent tripler. Il s'agit ici d'une source d'économie à considérer.

- La qualité du tri est primordiale et occupe également les autres communes. Elles y ont répondu par un système d'information à la population détaillé et attractif (flyer et site communal) et par un système de signalétique dans la déchetterie qui permet aux usagers de savoir immédiatement quel déchet déposer à quel endroit. Ceci a le gros avantage d'économiser du temps aux collaborateurs du site tout en augmentant la qualité de la récupération.

Sur ce point, la Municipalité estime également qu'une sensibilisation et une communication adéquate seraient des premières mesures suffisantes. Elle entend en tenir compte dans le cadre des travaux du PECC.

- Tant à Bassins (projet) qu'à Prangins, la Ressourcerie est gérée par des bénévoles. En plus d'impliquer les usagers, cette solution libère également du temps aux collaborateurs du site.

Pour l'heure, notre ressourcerie est en libre accès durant les heures d'ouverture de la déchetterie. La Municipalité a constaté que les emplacements actuels ne sont pas optimaux et trop exigus.

- A Prangins, une grande partie du site est couvert par des panneaux solaires installés par les SEIC, ce qui a permis de financer une grande partie de cette couverture. Il pourrait être intéressant de voir si une telle solution est applicable à Arzier-Le Muids.

La Municipalité mène actuellement une réflexion globale sur la question de la gestion des déchets et de la déchetterie.

Recommandations

La Commission de Gestion encourage cette réflexion et recommande à la Municipalité :

- d'utiliser l'outil d'autodiagnostic mis à disposition par le Canton dans le cadre de la réflexion en cours
- de comparer l'organisation, les pratiques et les coûts avec les communes voisines.
- d'agir chaque fois que possible en collaboration avec l'organisme de coordination régional
- sensibiliser les ménages et entreprises à la réduction et au tri des déchets
- étudier une solution pour compacter les déchets dans certaines bennes (ex Prangins-Duillier) – voir préavis refusé 12/2021 (remplacement rétropelle).

5. L'informatique communale

L'informatique communale fait régulièrement l'objet de préavis au Conseil tant pour l'amélioration de la sécurité, que pour le renouvellement du matériel et des logiciels. La Commission de Gestion s'est intéressée à l'organisation informatique de la Commune. Les questions de la sécurité informatique ont également été prises en considération.

Pour des raisons de sécurité aucun document ne nous a été remis. En revanche dans le cadre de la rencontre du 22 mai, l'organisation détaillée a été présentée aux membres de la Commission de Gestion de manière très transparente par le Secrétaire municipal.

En résumé, le système informatique de la Commune compte une trentaine de stations de travail. Tout le matériel (hardware) et tous les logiciels font l'objet d'un inventaire détaillé. Cet inventaire a été remis à jour dans le cadre de la labélisation Cybersafe en cours. L'informatique communale est rattachée au Secrétariat municipal.

En termes de sécurité, les utilisateurs qui utilisent les réseaux communaux signent une charte informatique. Une authentification à double facteur est la norme pour les accès au réseau communal depuis l'extérieur. Un programme permet de vérifier quotidiennement la mise à jour des équipements et comme déjà mentionné le processus de labélisation Cybersafe est en cours et devrait se terminer avec l'installation du nouveau serveur (préavis 20/2023)

Concernant l'acquisition de logiciel, la Municipalité précise qu'il y a peu de choix pour les logiciels propre à la gestion communale. Les Communes ont pour habitude d'échanger leurs expériences ce qui permet également de guider le choix d'un nouveau produit. A noter que la Municipalité envisage de changer d'ERP (contrôle des habitants et bourse communale). Cet investissement fera l'objet d'un préavis en temps voulu. Par ailleurs, l'Extranet actuel ne sera plus maintenu dès fin 2024. Le Bureau du Conseil sera partie prenante au projet de remplacement.

A relever également que le nouveau système de backup approuvé par le Conseil (préavis 20/2023) n'est pas encore fonctionnel, le serveur n'ayant pas encore pu être livré.

Conclusions

Sans pour autant se prononcer sur les aspects techniques qui n'ont pas fait l'objet des discussions avec la Municipalité, la Commission de Gestion a l'impression que les questions liées à l'informatique de la Commune, y compris en matière de sécurité, sont sous contrôle.

La Commission recommande de mettre rapidement en place le nouveau système de backup.

6. La gestion des bâtiments communaux

Cette année la Commission de Gestion s'est intéressée à l'administration des bâtiments communaux, en particulier sous l'angle de la planification des besoins, de leur utilisation comme support d'énergie renouvelable ainsi que la question du chauffage à distance.

Des réponses de la Municipalité, il ressort qu'elle a établi une liste de tous les travaux et investissements à venir sur le parc immobilier communal.

CCS

De nombreux investissements sont nécessaires. Il s'agit notamment de la toiture, des fenêtres, ainsi que d'autres mesures qui pourraient être identifiées dans le CECB+. La Municipalité étudie actuellement ces mesures et présentera un préavis complet avec l'ensemble des éléments.

Administration communale (rue du Village 22)

La mise aux normes pour les PMR (personnes à mobilité réduite) reste la priorité dans ce bâtiment. L'ensemble des vélux sont également en fin de vie, il s'agira de les changer prochainement. D'autre part, des travaux seraient nécessaires pour améliorer la confidentialité aux guichets.

CCM

Le changement de la porte est prévu premier semestre 2024. Mis à part la réfection de la façade prévue pour 2025, il n'y a pas, pour l'heure d'autres travaux de prévus sur ce bâtiment.

CCE

Il y a une infiltration d'eau par le toit qui doit être réglée. Pas d'autre travaux prévus.

Locatifs

Un CECB+ a été réalisé pour les locatifs. Les résultats doivent être étudiés afin de définir les priorités et les travaux à exécuter. Néanmoins, un crédit d'étude avait été validé par votre Conseil pour le bâtiment de l'Ancienne Poste à Le Muids. L'étude doit être terminée avant de pouvoir soumettre un projet de réalisation au Conseil communal.

Auberge communale

Selon les indications données par l'architecte et l'entreprise intervenue sur la toiture, certaines tuiles sont en fin de vie. Ces dernières avaient été conservées lors des travaux sur ce bâtiment, conformément à la décision de la Municipalité en place. La Municipalité procédera prochainement à la rédaction d'un préavis pour le changement de tuiles, la couverture solaire de la toiture ainsi que la vérification de l'état de la sous-couverture.

Bâtiments communaux et source d'énergie

Ce point doit être développé dans le cadre des actions du PECC.

Chauffage à distance (CàD)

Le développement du CàD n'a pas été abordé pendant l'année 2023, la Municipalité se concentrant uniquement sur la mise en fonction de la nouvelle chaufferie à plaquette qui doit intervenir avant la fin 2024. Lorsque ce projet sera terminé et en fonction des résultats de la planification énergétique communale en cours de rédaction dans le cadre du PECC, le développement du CàD existant ou la création de nouveaux CàD pourront être étudiés.

Conclusions

La Commission de Gestion constate que nombreux dossiers sont en attente au motif d'un manque de ressources qualifiées. Les changements intervenus à la Municipalité en 2023 ont également compliqué la gestion de ces dossiers.

Recommandations

La Commission de Gestion recommande à la Municipalité de procéder rapidement avec la planification énergétique en priorisant les fiches PECC concernées

La Commission de Gestion a été informée en outre des problèmes de réglage du chauffage récurrents dans les classes du CCS. Elle prie la Municipalité de procéder aux ajustements nécessaires

7. Le suivi des recommandations précédentes

Dans son rapport 2022, la Commission de Gestion avait souhaité que la Municipalité trouve des solutions durables pour la future école du Bix, le chauffage à distance et la gestion des déchets.

Tous ces thèmes ont été repris dans le présent rapport. Ils ne nécessitent pas d'autres commentaires.

Recommandations de la Commission de Gestion

Les recommandations de la Commission de Gestion ont été rédigées directement dans les chapitres concernés.

Dans son rapport 2021, la Commission de Gestion appelait de ses vœux la création d'une commission permanente des eaux. La Commission de Gestion soutient toujours cette proposition et transmettra formellement cette demande au bureau du Conseil.

Remerciement

La Commission de Gestion tient à remercier les membres de la Municipalité ainsi que le Secrétaire municipal et la boursière communale de leur disponibilité et de leur collaboration.

Conclusions

La Municipalité a géré les affaires communales 2023 dans le cadre de ses compétences et du cadre fixé par le Conseil communal. Cette gestion a été faite dans l'intérêt de la commune et de ses habitants

Sur la base des éléments à disposition de la Commission, en particulier les réponses apportées à ses questions, la Commission de Gestion recommande aux membres du Conseil communal d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2023

Pour la Commission de gestion :

Philippe Dieffenbacher, président



Olivier Badan



Bernard Nicolet



Christophe Patarin



Natacha Ruffet


